

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2023

PPLC SOUVERAINETÉ DE LA FRANCE, NATIONALITÉ, IMMIGRATION ET ASILE - (N° 1322)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 122

présenté par
M. Lefèvre

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« , comme de ses principes et valeurs essentiels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de rappeler que les valeurs fondamentales de notre République (laïque, indivisible, démocratique et sociale) ne peuvent, elles non plus, être subordonnées à la mise en avant d'une origine ou d'une religion.